

Ville de Coaticook

grille des usages principaux et des normes

Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones							
			RV1-801	RV1-802	RV2-803	RIEV1-804	RIEV1-805	RIEV1-806		
HABITATION	classe A - unifamiliale		•	•	•	•	•	•	•	
	classe B - bifamiliale				•					
	classe C - trifamiliale									
	classe D - multi. (moins de 10 log.)									
	classe E - multi. (10 log. et plus)									
	classe F - communautaire									
	classe G - mobile	art. 21.3								
	COMMERCÉ	classe A-1 spectacles, culture								
		classe A-2 bars								
		classe A-3 clubs sociaux								
		classe A-4 récréation intérieure								
		classe A-5 récré. ext. intensive	art.22.4	• [5]			• [5]			
		classe A-6 récré. ext. extensive		• [1]	• [1]	• [1]	• [1]	• [1]	• [1]	• [1]
		classe A-7 récré. ressource								
		classe A-8 arcades								
		classe A-9 caractère érotique								
		classe B-1 bureaux								
		classe B-2 services		• [2]	• [2]	• [2]	• [2]	• [2]	• [2]	• [2]
		classe B-3 vente au détail								
classe C-1 hébergement			• [3]	• [3]	• [3]	• [3]	• [3]	• [3]	• [3]	
classe C-2 gîte du passant										
classe C-3 restauration										
classe C-4 casse-croûte										
classe C-5 résidence de tourisme			•	•	•	•	•	•	•	
classe D-1 poste d'essence										
classe D-2 station service		art. 22.3.2								
classe D-3 lave-autos										
classe D-4 vente de véhicules	art. 22.3.1									
classe D-5 pièces et acces.										
classe D-6 entretien	art. 22.3.2, 22.3.3									
classe E-1 const. terrassement										
classe E-2 vente en gros, transport										
classe E-3 para-agricole										
classe E-4 autres usages comm.										
classe E-5 mini entreposage										
INDUSTRIE	classe A	art. 23.2								
	classe B	art. 23.2								
	classe C	art. 23.2								
	classe D extraction	art. 23.3								
	classe E récupération, recv.	art. 19.6, 23.4								
	classe A-1 services gouv.									
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	classe A-2 santé, éducation									
	classe A-3 centres d'accueil									
	classe A-4 services culturels									
	classe A-5 sécurité, voirie									
	classe A-6 lieux de culte									
	classe B parcs, terrains de jeux		•	•	•	•	•	•	•	
	classe C équip. publics	art. 8.1.3	•	•	•	•	•	•	•	
	classe D infras. publiques									
	classe A agriculture, forêt									
	classe B établissements d'élevage									
AGRICOLE	classe C activités complé.		• [4]	• [4]	• [4]	• [4]	• [4]	• [4]	• [4]	
	classe D formation agricole									
	classe E animaux domestiques	art. 24.4								
	isolée		•	•	•	•	•	•	•	
	jumelée									
STRUCTURE DU BÂTIMENT	en rangée									
NORMES	Notes particulières									

[1] limité aux sentiers de randonnée et aux activités d'observation et de conservation de la nature.

[2] limité aux établissements offrant des installations de spas, intérieurs ou extérieurs. Le terrain doit avoir une superficie minimale de 8 000 mètres carrés.

[3] usage assujéti aux dispositions des articles 21.2 et suivants applicables aux usages complémentaires.

[4] limité aux cabanes à sucre accessoires à une érablière, conçues uniquement pour la production de sirop d'érable. Aucun service de repas ne doit être offert sur place.

[5] limité au golf existant.

